RASSEMBLEMENT

& conférence de presse

avec les députés de Lyon et Villeurbanne

Journée internationale des droits de l'enfant

18 novembre à 16h30 devant la préfecture

Quai Augagneur,
square Delestraint
Lyon 3e



JAMAIS SANS TOIT

Un toit pour chaque enfant :
une promesse à tenir,
un droit à faire respecter !

ENFANTS SANS TOIT : LE QUINQUENNAT DES PROMESSES NON TENUES

Le 20 novembre 2026 marquera le 37e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ratifiée par la France en 1989. Elle engage notre pays à garantir à chaque enfant protection, dignité et conditions de vie décentes. Or, chaque jour, des milliers d'enfants en sont privés. Leur intérêt supérieur reste sacrifié, malgré les engagements répétés de l'État.
La promesse de 2022 qu'aucun enfant ne dorme à la rue n'a pas été tenue. Pire : au cours du quinquennat, le sans-abrisme des enfants s'est aggravé, tandis que les solutions officielles d'hébergement reculent et que les citoyens sont toujours davantage contraints de pallier les défaillances de la puissance publique.

1. TOUJOURS PLUS D'ENFANTS À LA RUE

À la rentrée, la Fédération des acteurs de la solidarité et l'Unicef ont alerté sur l'ampleur du phénomène. Faute de décompte officiel exhaustif, leur baromètre recensait 2 043 enfants sans abri en France, dont 467 de moins de 3 ans, soit une hausse de 42 % par rapport à 2022. Ce chiffre ne comptabilise que les enfants dont la demande d'hébergement au 115 n'a pas abouti : il ne reflète donc qu'une partie de la réalité.

À Lyon, les chiffres sont tout aussi alarmants. **Dans la métropole, 386 enfants** étaient recensés comme étant **sans solution officielle d'hébergement** début juillet 2026, contre 113 quatre ans plus tôt : leur nombre a plus que triplé.

2. TROIS FOIS MOINS D'ENFANTS HÉBERGÉS PAR L'ÉTAT

Dans le même temps, l'accès à l'hébergement institutionnel s'est considérablement dégradé. À Lyon, parmi les familles accompagnées, seuls 97 enfants ont accédé à une solution officielle en 2025-2026, contre 293 quatre ans auparavant.

Le constat est accablant : **trois fois plus d'enfants sans toit, trois fois moins d'enfants accédant à l'hébergement officiel.** Les courbes se sont inversées, au détriment des plus vulnérables.

3. LA SOLIDARITÉ CITOYENNE CONTRAINTE DE FAIRE À LA PLACE DES POUVOIRS PUBLICS

Faute de solutions institutionnelles suffisantes, les écoles deviennent des lieux de mise à l'abri. **En 2025-2026, 146 enfants ont ainsi été accueillis dans des écoles lyonnaises, soit 38 % de plus qu'il y a quatre ans.** Au total, ce sont plus de 700 enfants qui ont été mis à l'abri au sein des établissements scolaires depuis le début du quinquennat.

Les comités de soutien doivent également financer, sur leurs propres ressources, une aide qui devrait relever de la solidarité nationale. **Les sommes engagées par notre collectif ont triplé en quatre ans passant de 33 000 à 103 000 euros, réunies sans subvention**, notamment grâce aux cagnottes solidaires.

Cette mobilisation de toute la communauté éducative (parents, enseignants, habitants du quartier) est indispensable. Mais elle ne saurait tenir lieu de politique publique. **La générosité citoyenne ne peut pas durablement se substituer au principe de solidarité inscrit dans la loi.**

4. DES BÉNÉVOLES À BOUT

À Lyon, la durée moyenne des occupations d'écoles est passée d'environ trois semaines au début du quinquennat à plus de huit mois aujourd'hui. **Pendant des mois, des familles vivent sur des tapis de gym, sans cuisine ni salle de bains.** Parents et bébés doivent quitter les lieux pendant la journée, dans des conditions précaires qui privent les enfants de stabilité et de tranquillité.

Derrière ces occupations, des citoyens bénévoles donnent leur temps et leur énergie, souvent au détriment de leur vie familiale et de leur propre équilibre. Ils accompagnent des familles confrontées à des situations sociales complexes et gèrent des urgences pour lesquelles ils ne sont ni formés ni mandatés. Leur engagement est indispensable, mais **leur épuisement est le symptôme d'un système à bout de souffle.**

Le 115, les travailleurs sociaux et les associations orientent eux-mêmes des familles vers Jamais Sans Toit, faute de solutions institutionnelles. Notre collectif est ainsi devenu un recours pour trouver un toit aux enfants que les dispositifs publics ne parviennent pas à mettre à l'abri. Les citoyens sont contraints d'assumer, avec leurs propres moyens, des responsabilités qui relèvent de l'État et des collectivités.

5. DES DROITS FONDAMENTAUX MENACÉS

Dans le même temps, les principes fondamentaux de l'hébergement d'urgence sont fragilisés. **Dans le Rhône, des contrats de trois mois imposent une réévaluation régulière de la vulnérabilité des familles**, avec le risque de voir certaines d'entre elles perdre leur hébergement.

Deux principes essentiels sont particulièrement menacés :

- l'inconditionnalité de l'accueil, lorsque des circulaires cherchent à faire primer la situation administrative des personnes sur leur détresse ;
- la continuité de l'hébergement, lorsque la volonté de « fluidifier » le dispositif conduit à remettre à la rue des familles qui avaient intégré le circuit légal.

L'hébergement d'urgence ne peut être une protection provisoire dont les familles seraient constamment menacées d'être exclues.

En cette Journée internationale des droits de l'enfant, **nous refusons que des enfants grandissent à la rue, dans des écoles occupées ou sous la menace permanente de perdre leur abri.**

Nous demandons que le sans-abrisme des enfants devienne la grande cause nationale du prochain quinquennat, avec des moyens à la hauteur des besoins, une programmation pluriannuelle de l'hébergement et le respect effectif du droit à la mise à l'abri.

Aucun enfant ne devrait dormir dehors. Aucun enfant ne devrait dépendre d'une cagnotte ou de l'occupation d'une école pour avoir un toit.

Un toit pour chaque enfant : une promesse à tenir, un droit à faire respecter !

JAMAIS SANS TOIT

Faisons du sans-abrisme des enfants une grande cause nationale !

Contact presse : 06 89 34 50 65

Suivez-nous sur

Réseau d'aide aux élèves sans toit